

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Coronavirus : Évolution de la situation sanitaire au 16 avril 2021.

Une nouvelle conférence téléphonique a eu lieu cet après-midi avec la Direction Générale, pour faire le point sur la situation COVID dans les services Douane.

Données statistiques au 15 avril : 8024 agents présents dans les services ; 5675 agents en télétravail au moins un jour par semaine (de plus en plus d'agents ayant télétravaillé 5 jours) ; 198 agents en septaine ; 56 nouveaux cas de COVID avérés sur la semaine (dont 8 sur la DIPA et 10 en Ile-de-France). La tendance du nombre de nouveaux malades reste à la hausse. Situation de clusters : BSI d'Ax-les-Thermes (3 agents testés positifs).

Garde d'enfants en période scolaire : les capacités d'accueil étant très contraintes notamment en région parisienne, seuls les « personnels douaniers engagés sur le terrain » ont été repris dans la note DG du 8 avril comme personnels prioritaires pour faire accueillir les enfants. Cette interprétation est restrictive par rapport à la liste interministérielle qui évoquait les « douaniers » tout court.

Télétravail : Une enquête a eu lieu. Les taux de télétravailleurs sont hétérogènes selon les directions interrégionales, et ce n'est pas seulement lié au tissu fonctionnel local. Un rappel a été envoyé aux directeurs qui manifesteraient encore de la réticence. La DG va commencer à réfléchir avec les OS sur le télétravail au-delà de la sortie de crise. Le plan d'action pluriannuel « santé au travail » est mené en partenariat avec l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) pour faire remonter des propositions d'amélioration des conditions de travail. Un certain nombre de thématiques ont été identifiées dont le télétravail de crise et hors crise.

Vaccination : L'accès au vaccin AstraZeneca pour les agents de plus de 55 ans (sans comorbidité) est proposé depuis cette semaine à la DIPA, sur la base du volontariat. Ce vaccin AZ n'est pas recommandé pour les moins de 55 ans (risque de thrombose pour les plus jeunes). Par ailleurs, les campagnes se poursuivent en partenariat avec MFP services. Bercy a annoncé pour les semaines à venir une nouvelle cartographie des centres, incluant Lyon, Lille, Marseille, Dunkerque. Priorisation des personnels douaniers : le sujet n'est pas tranché mais la demande est portée au niveau ministériel. Certains préfets ont déjà pris des initiatives locales permettant aux douaniers d'accéder à la vaccination.

ASA pour vaccination : il n'est pas prévu d'ASA formelle pour ce motif, mais les chefs de service seront invités à faire preuve de bienveillance en cas d'absence pour ce motif.

Masques : Dans l'immense majorité des situations professionnelles, le masque chirurgical suffit. Mais en fonction de l'appréciation faite par les médecins, lorsque le FFP2 est recommandé, l'administration suit. En DIPA notamment, les FFP2 peuvent avoir leur utilité, mais seulement sur préconisation des médecins. Cependant la demande de masques FFP2 est forte de la part de collègues exposés !

Indemnisation des stagiaires en formation initiale de contrôleur à domicile : Réponse positive. L'indemnité sera réglée aux stagiaires sur la paye de mai, sur la base de 73 jours de stage à raison d'un taux de 9,40 euros par jour.

Recours sur les concours 2020 dont l'épreuve orale a été annulée : 50 recours ont été reçus par les services RH de la DG. Les candidats recevront leur réponse dans la dernière semaine d'avril.

CFTC-Douanes :
Sur un autre ton.